

REGLEMENT DU CONCOURS

LE THEATRE DE LA TOUR EIFFEL VOUS INVITE

Article 1 : Société organisatrice

CABUCHO EXPLOITATION, Société à Responsabilité limitée au Capital de 1000 €, dont le siège social est à PARIS (75008) – 39 Avenue Georges V, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 824 140 487 organise un concours gratuit sans obligation d'achat du 24/11/2022 09 :00 au 05/12/2022 23 :59.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) qui désire participer gratuitement au concours.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement les salariés de la société CABUCHO EXPLOITATION, y compris leurs ascendants, descendants et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

2.4 La participation au Concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le concours sera organisé du 24/11/2022 09 :00 au 05/12/2022 23 :59.

Le Concours se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Cliquer sur le lien présent dans le mail qui lui a été envoyé.
2. Remplir le formulaire en inscrivant son nom, prénom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone.
3. Accepter le règlement du concours.
4. Valider le formulaire.

Article 4 : Sélection des gagnants

Le choix du gagnant pour le lot défini à l'article 5 se déroule comme suit : Un seul lot de 2 places sera attribué au gagnant.

Le gagnant sera désigné après un tirage au sort parmi tous les participants et la vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le gagnant sera contacté via e-mail par Cabucho Exploitation. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce message, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Cabucho Exploitation.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, Cabucho Exploitation se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

À l'issue du concours, un tirage au sort sera effectué la semaine suivante par la société Cabucho Exploitation parmi tous les participants au concours. Ce tirage au sort permettra de désigner 10 gagnants remportant un lot : 2 invitations pour le spectacle de Christelle Chollet « RECONDITIONNEE » ou 2 invitations pour le spectacle « NO LIMIT ». Un total de 20 places (10 pour chacun des spectacles) sera mis en jeu.

Article 5 : Dotations

À l'issue du concours, un tirage au sort sera effectué par CABUCHO EXPLOITATION parmi tous les participants.

Ce tirage au sort permettra de désigner 10 gagnants.

Le participant tiré au sort remportera le lot suivant : *2 invitations pour le spectacle de Christelle Chollet « RECONDITIONNEE » ou 2 invitations pour le spectacle « NO LIMIT ».* Certaines dates d'exclusion pourront être appliquées : *hors vacances scolaires et samedis.*

Les lots ne sont ni remboursables, ni cessibles, et ne peuvent en aucun cas constituer un avoir sur une autre formule.

Le gagnant ne peut exiger de contrepartie financière de ce lot en cas de non-utilisation.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Cabucho Exploitation ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours ;
3. De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

4. De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;

5. Des problèmes d'acheminement ;

6. Du fonctionnement de tout logiciel ;

7. Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;

8. De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;

9. De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

10. Du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du concours, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que Cabucho Exploitation ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce concours. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Cabucho Exploitation pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prénoms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours s'adresser aux organisateurs du concours. Tout contenu soumis est sujet à modération. Cabucho Exploitation s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le concours ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des concours. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du concours en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du concours, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du concours dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 7 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Concours à l'adresse e-mail suivante : direction@theatredelatou Eiffel.com

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse e-mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Concours, le joueur valide également son inscription aux newsletters de l'Organisateur et de Selectour. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 31 Avenue Rapp, 75007.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : direction@theatredelatou Eiffel.com Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Concours tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.